

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 TENUE EN MAIRIE A 18H00**

**PRESENTS** : GIRAUD Alexandre, GIRONDE Marguerite, BASMAISON Patrick, SAINT ANDRE Kévin, COHAS Jean-François, BARGOIN Mickaël, BARGOIN Hervé, BASMAISON André, ECHAROUX Philippe, GIRONDE Cécile, AUBRET Marianne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : AUBRET Marianne.

**Début de la séance** : 09h30

## **1 – Elections sénatoriales du 27 Septembre 2020.**

Désignation d'un électeur titulaire et de trois suppléants.

Après élections à bulletins secret, à l'unanimité, sont désignés :

- Titulaire : GIRAUD Alexandre
- Suppléants : GIRONDE Cécile ; AUBRET Marianne ; BASMAISON Patrick

Signatures des procès-verbaux de désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

## **2 – Commission de contrôle des listes électorales.**

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les commissions de contrôle chargées de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoire doivent être renouvelées.

Pour les communes de moins de 1000 habitants la commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal Judiciaire.

Après vote du conseil et à l'unanimité, sont élus :

- Conseiller municipal et son suppléant : BARGOIN Hervé (AUBRET Marianne).
- Délégué de l'administration et son suppléant : ECHAROUX Philippe (BASMAISON André)
- Délégué du Tribunal Judiciaire et son suppléant : COHAS Jean-François (GIRONDE Cécile)

## **3 – Subvention amendes de police.**

La commune peut prétendre à une subvention au titre du produit des amendes de police (40%).

Le Conseil municipal décide de solliciter cette subvention pour divers panneaux concernant la signalisation dans le bourg et retient le devis de SIGNALS qui s'élève à 780.80€ HT soit 936.93€ TTC.

#### **4 – Questions diverses.**

Une convention entre Météo France et la Commune de LA GUILLERMIE a été établie, après lecture, le conseil municipal demande la modification de l'article 7 (paiement d'un loyer) avec une hausse du montant.

Les travaux prévus à la salle des fêtes vont être commencés dès que les artisans le pourront. Pour rappel il s'agit du plafond de la salle des fêtes et de la remise aux normes de l'électricité pour un coût de 15292.60€ HT soit 18351.12€ TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.

Une lampe à l'extérieur du grand gîte serait nécessaire. Un tilleul sera planté à la place du cerisier.

Cette année la commune de LA GUILLERMIE peut prétendre au dispositif de solidarité de soutien aux projets des communes (subvention de 5000€ pour 10000€ de travaux). Des devis vont être demandés pour la réfection des toilettes publiques, la pose d'un portail au grand gîte et la mise en place de bornes wifi.

Fin de Séance 13h40